

Bobigny, le 26 septembre

Communiqué de presse

Le Département de la Seine-Saint-Denis adopte une aide exceptionnelle de 2,6 millions d'euros pour soutenir les EHPAD publics et associatifs.

Face à la crise budgétaire inédite qui frappe durement le secteur des EPHAD en France, le Département de la Seine-Saint-Denis a voté ce jeudi 26 septembre une aide exceptionnelle de 2,6 millions d'euros pour soutenir les EHPAD publics et associatifs du territoire. Ce soutien vise à répondre aux besoins financiers des établissements afin de préserver la qualité de vie des personnes âgées les plus vulnérables.

Une crise budgétaire historique dans le secteur des EHPAD

Le secteur des EHPAD, déjà fragile, subit une crise budgétaire d'une gravité sans précédent. Selon les conclusions de l'enquête menée par la Fédération Hospitalière de France en 2024, près de 85 % des EHPAD publics étaient en situation déficitaire à la fin de l'année 2023, un chiffre qui a doublé en cinq ans. Les coûts d'exploitation de ces établissements, notamment les dépenses liées à l'énergie, aux fournitures et aux services, ont explosé sous l'effet d'une inflation persistante. Cette augmentation des charges n'a pas été compensée par une hausse suffisante des tarifs journaliers, plongeant les EHPAD dans des difficultés financières croissantes.

L'inflation fragilise directement la trésorerie des EHPAD qui peinent à couvrir leurs coûts de fonctionnement. La conséquence : une réduction drastique des moyens disponibles qui limite les possibilités de recrutement de personnel soignant, accentue la pénurie déjà critique et freine les investissements nécessaires pour moderniser et améliorer les infrastructures et les services offerts aux résident.e.s.

Un soutien exceptionnel de 2,6 millions d'euros pour soutenir les EHPAD publics et associatifs

Face à cette situation alarmante, le Département de la Seine-Saint-Denis a pris une décision forte et urgente en débloquant une aide exceptionnelle de 2,6 millions d'euros. Cette subvention, dédiée au fonctionnement des établissements, est conçue pour répondre aux besoins immédiats des 17 EHPAD publics et associatifs du territoire, tout en garantissant que cette aide ne pèsera pas sur les résident.e.s. Elle permettra ainsi de maintenir l'accessibilité financière des séquanodionisien.ne.s aux services offerts par ces établissements essentiels. Ce soutien reflète l'engagement indéfectible du Département en faveur de ses aîné.e.s et de la qualité des soins qui leur sont prodigués.

Sur les 2,6 millions d'euros alloués, 55 % seront destinés aux EHPAD publics, soit 1,4 million d'euros, et 45 % au secteur associatif. Parmi cette enveloppe, 150 000 € seront spécifiquement dédiés au groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Agora Seniors (GCSMS), dans le cadre d'une démarche stratégique de structuration. Ce groupement aura pour mission de développer une offre publique nouvelle, diversifiée et territorialisée, afin de répondre aux besoins croissants d'un secteur en profonde mutation.

« Avec Stéphane Blanchet, vice-président chargé de l'autonomie, notre priorité est de garantir la continuité des services, tout en maintenant un accès équitable et abordable pour nos résident.e.s. Par le vote de cette aide exceptionnelle, la Seine-Saint-Denis réaffirme son rôle de garant et de protecteur de la solidarité envers nos aîné.e.s, en réponse à une crise qui ne peut être ignorée. Le Département s'engage ainsi à accompagner les EHPAD publics et associatifs dans cette période difficile, en leur fournissant les moyens nécessaires pour assurer la dignité et le bien-être des personnes âgées accueillies. »

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact presse

Osel LECUYER - olecuyer@seinesaintdenis.fr - 06 10 76 04 43